

## **9 - PROVISION POUR RISQUES POUR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE**

---

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

- 9 -

## PROVISION POUR RISQUES POUR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE

---

### RAPPORT

-----

En 1997, un dispositif de financement (**provision pour risque**) a été organisé par le Sméag auprès de ces membres pour lisser les écarts d'une année à l'autre (humide ou sèche).

Cette provision pour faire face aux dépenses exceptionnelles du soutien d'étiage et non employée en 2000 et 2001 s'élève à ce jour à 292 525,18 €

Il vous est proposé aujourd'hui :

- **de conforter cette provision** pour un montant de 7 803,45 € montant de l'excédent dégagé pour la campagne du soutien d'étiage 2004.
- **d'effectuer une reprise de cette provision** de 91 486,86 € correspondant au déficit des comptes arrêtés au 28/02/06 de la campagne 2003. Ce déficit est calculé en tenant compte d'un solde de subvention non encaissé à ce jour de 21 106,28 € de l'Agence de l'Eau. Dans l'hypothèse où cette subvention qui fait l'objet d'un contentieux, ne serait pas encaissée, le déficit sera accru d'autant.

Ces opérations seront effectuées en 2006 telles que :

- Mandat chapitre 68	titre au chapitre 1518	7 803,45 €
- mandat chapitre 1518	Titre chapitre 78	91 486,86 €

**Je vous demande de bien vouloir acter ces opérations.**

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES  
ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

- 9 -

**PROVISION POUR RISQUES POUR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE**

---

PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

VU la délibération

VU le compte administratif 2005,

VU le budget 2006,

VU le rapport du Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**ARTICLE UNIQUE :** Acte le nouveau montant de la provision pour risques et approuve les opérations budgétaires qui seront effectuées sur le budget PRINCIPAL 2006 telles que :

- Mandat chapitre 68	titre au chapitre 1518	7 803,45 €
- mandat chapitre 1518	Titre chapitre 78	91 486,86 €